



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réorganisation prochaine du réseau TER - Départ de dix employés de Béziers

Question orale n° 856

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard interroge Madame la ministre de la transition écologique et solidaire sur la réorganisation prochaine du réseau TER en Occitanie. À cause de cette réorganisation, la ville de Béziers devrait être amputée de dix employés qualifiés car il est question qu'ils aillent s'installer à Narbonne, située à une trentaine de kilomètres de Béziers. Pour le Biterrois, ce départ serait une très mauvaise nouvelle. Bien sûr, vu de Paris, ce transfert n'interpelle pas grand monde. Mais sur place, quand on mène une politique de terrain, il est évident que ce départ assène un coup supplémentaire sur un territoire déjà très fragile en termes d'emplois, et notamment d'emplois qualifiés. Avec ce départ, tout un dynamisme notamment économique quitterait le Biterrois. Or, avec une ville - Béziers - qui connaît un taux de chômage à 13,30 % alors que la moyenne nationale est à 8,4 %, c'est tout simplement incompréhensible. Quand, sans cesse, on entend parler de cohésion des territoires, Mme la députée du mal à comprendre comment cette réorganisation occasionnant le départ de 10 personnes qualifiées pourrait répondre à cette pseudo " cohésion ". Il faudrait que l'État soit cohérent. D'un côté, il a signé au mois de juillet une convention de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi avec l'Hérault pour la période 2019-2021, mais de l'autre côté, il ne fait rien pour sauver ces emplois et éviter une nouvelle hémorragie. En 2018, c'était EDF énergies nouvelles qui annonçait le regroupement et la délocalisation des sites de Colombiers et de Béziers - soit 200 emplois - vers Montpellier. Cette réorganisation n'aura finalement pas lieu, ou en tout cas pas dans l'immédiat. Elle rappelle à Mme la ministre qu'en 2019, c'est au tour de la SNCF de menacer une dizaine d'emplois dans l'Ouest Hérault. Aussi, elle lui demande ce qu'elle compte faire concrètement pour maintenir ces emplois.

Texte de la réponse

RÉSEAU TER À BÉZIERS ET NARBONNE

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour exposer sa question, n° 856, relative au réseau TER à Béziers et Narbonne.

Mme Emmanuelle Ménard. Ma question concerne la réorganisation prochaine du réseau TER en Occitanie, qui devrait amputer la ville de Béziers de dix emplois qualifiés. Il est question que ces employés aillent s'installer à Narbonne, située à une trentaine de kilomètres de Béziers. Pour le Biterrois, ce départ serait une très mauvaise nouvelle. Bien sûr, vu de Paris, ce transfert n'interpelle pas grand monde, mais, sur place, quand on mène une politique de terrain, il est évident que ce départ assène un coup supplémentaire à un territoire déjà très fragile en matière d'emplois, notamment d'emplois qualifiés.

Avec ce départ, tout un dynamisme, notamment économique, quitterait le Biterrois. Quand la ville de Béziers connaît un taux de chômage de 13,30 % alors que la moyenne nationale est à 8,4 %, c'est tout simplement incompréhensible. Alors que, sans cesse, on entend parler de cohésion des territoires, j'avoue avoir du mal à comprendre en quoi une réorganisation occasionnant le départ de dix personnes qualifiées contribuerait à cette pseudo-cohésion.

Il faudrait que l'État soit cohérent. D'un côté, vous signez au mois de juillet une convention de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi avec le département de l'Hérault pour la période 2019-2021 – ce dont je me félicite –, de l'autre, vous ne faites rien pour sauver les emplois et éviter une nouvelle hémorragie. En 2018, EDF Énergies nouvelles annonçait le regroupement et la délocalisation des sites de Colombiers et de Béziers – soit près de 200 emplois – vers Montpellier. Cette réorganisation n'aura finalement pas lieu – en tout cas pas dans l'immédiat – parce que nous nous sommes battus. En 2015, ce sont les Galeries Lafayette qui devaient fermer à Béziers ; là encore, parce que nous nous sommes battus, les emplois n'ont pas quitté la ville. En 2019, c'est au tour de la SNCF de menacer une dizaine d'emplois dans l'ouest de l'Hérault. Que comptez-vous faire concrètement pour nous aider à maintenir ces emplois ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports. Madame la députée, vous m'avez fait part de vos interrogations concernant un projet d'évolution organisationnelle au sein de la direction régionale Occitanie de SNCF Mobilités qui se traduit, en particulier, par le transfert d'une dizaine d'emplois de Béziers vers Narbonne.

Le Gouvernement est sensible à la situation de l'emploi dans les régions et particulièrement attaché à ce que la SNCF préserve une présence territoriale équilibrée. Dans le cadre de son programme stratégique pour le développement des TER, SNCF Mobilités mène différents projets de transformation pour accroître la performance des services de transport ferroviaire. L'objectif est de mieux satisfaire les attentes des voyageurs et des autorités organisatrices, à savoir les régions.

Le contexte de transformation locale de l'offre TER a conduit la direction régionale Occitanie de SNCF Mobilités à faire évoluer son organisation territoriale. L'entreprise a assuré mes services que ces ajustements seraient limités. Enfin, je souhaite rappeler que l'État n'a pas vocation à intervenir s'agissant des choix organisationnels internes de SNCF Mobilités qui bénéficie d'une autonomie de gestion. De surcroît, les TER relèvent de la compétence des régions, qui contractualisent périodiquement avec la SNCF.

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. J'entends bien que l'État n'ait pas vocation à intervenir dans les décisions de la SNCF. Néanmoins, je crois que vous souhaitez mener une politique volontariste en faveur des villes moyennes. La commune de Béziers bénéficie du plan « action cœur de ville » destiné à revitaliser son centre-ville. Elle compte trois quartiers prioritaires de la ville, dans lesquels est menée une politique destinée à favoriser l'accès à l'emploi de populations parfois laissées de côté. La politique de cohésion des territoires prévoit en outre d'aider les territoires à développer leur potentiel en stimulant l'activité économique.

Les signaux sont donc contradictoires aux yeux de la population biterroise. D'un côté, on affiche une volonté de dynamiser et de sauvegarder l'emploi et on promeut une politique volontariste pour lutter contre la pauvreté et le chômage. De l'autre, l'État n'aurait pas son mot à dire quand la SNCF décide de délocaliser des emplois de manière totalement arbitraire.

Par ailleurs, même si je m'écarte du sujet, je tiens à revenir sur la question de la ligne ferroviaire reliant Montpellier, Béziers et Perpignan. Si des emplois qualifiés sont supprimés sur le réseau TER Occitanie, faisons tout pour que, dans un délai relativement court, des emplois soient créés dans le Biterrois grâce à la création de cette ligne que nous attendons depuis plus de trente ans avec une réelle impatience – même les journaux locaux s'interrogent sur le silence du Gouvernement à ce propos –,...

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État. Nous leur enverrons des invitations !

Mme Emmanuelle Ménard. ...et créons une nouvelle dynamique grâce à la gare TGV qui a vocation à s'installer à Béziers !

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 856

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#)

Réponse publiée le : 11 décembre 2019, page 11938

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 décembre 2019](#)